Nations Unies

S/PV.8015



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8015e séance

Jeudi 27 juillet 2017, à 10 h 15
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/623)

17-23265 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/623).

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, à participer à la présente séance. Mme Mueller participe à la présente séance par visioconférence depuis Amman.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/623, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à Mme Mueller.

Mme Mueller (*parle en anglais*) : Au nom de M. Stephen O'Brien, Coordonnateur des secours d'urgence, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil les faits les plus récents concernant la situation humanitaire en Syrie. Comme vous l'avez indiqué, je prends la parole depuis le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Amman.

Ce matin, j'ai eu l'occasion de me rendre dans le camp de réfugiés d'Azraq, le deuxième plus important en Jordanie après celui de Zaatari. Environ 35 000 réfugiés syriens y vivent, dont beaucoup depuis plusieurs années. La plupart d'entre eux sont des femmes et des enfants. Près du quart de ces réfugiés sont originaires d'Alep et environ 20 % de Homs. Cette visite m'a laissé tout un éventail d'impressions.

Premièrement, elle a clairement montré toute la générosité et l'hospitalité dont font montre la Jordanie et d'autres pays voisins qui accueillent eux aussi des réfugiés. Les autorités et communautés locales de tous ces pays ont ouvert leur porte à l'afflux de réfugiés syriens, malgré toutes les pressions que cela exerce sur leurs propres ressources. Deuxièmement, j'ai pu voir le travail phénoménal qu'accomplissent les organisations humanitaires, dont les programmes permettent aux familles non seulement de survivre mais aussi de mener une vie digne dans les conditions les plus difficiles qui soient. Mais surtout, j'ai été galvanisée par l'incroyable espoir et l'incroyable force de ceux que j'ai rencontrés, malgré les terribles circonstances qui leur ont été imposées. Leur message a été clair, et je voudrais le relayer au Conseil aujourd'hui. Ce que ces personnes veulent plus que tout, c'est que les armes se taisent et que le conflit s'arrête afin de pouvoir rentrer chez elles lorsqu'il sera possible de le faire en toute sécurité.

L'espoir et la force qui sont présents à Azraq se retrouvent partout en Syrie – ce qui est remarquable considérant que les conditions de vie au quotidien restent dangereuses et incroyablement difficiles pour des millions de personnes dans le pays. Bien que la violence continue de reculer dans certaines régions depuis le mémorandum du 4 mai sur les zones de désescalade, en particulier dans la province de Deraa ces dernières semaines, la situation humanitaire et en matière de protection demeure extrêmement difficile pour les civils dans de nombreuse parties du pays. Dans la zone assiégée de la Ghouta orientale, dans le Rif-Damas, et dans le quartier de Jobar, à Damas, les opérations militaires ont repris.

Au début et à la mi-juillet, des frappes aériennes et des tirs d'artillerie ont visé les villes de Aïn Terma et Hazzé, et auraient fait de nombreux morts et blessés. Un marché local dans la ville assiégée de Kafr Batna a été frappé par des obus le 16 juillet, tuant et blessant de nombreux civils. Le 19 juillet, des tirs de mortier contre l'hôpital de Harasta, dans la banlieue nord-est de Damas, auraient fait une victime et endommagé le bâtiment, ce qui vient nous rappeler une fois de plus que le fléau des attaques contre l'infrastructure civile se poursuit au même rythme.

Malgré l'annonce, le 22 juillet, d'un cessez-le-feu dans la Ghouta orientale, nous avons reçu des informations singalant des raids aériens menés ces trois derniers jours contre les localités d'Irbin, de Douma, de Zamalka et d'Outaya, dans lesquels des dizaines de civils ont été tués ou blessés. Une action urgente est nécessaire pour désamorcer la situation, et nous appelons les parties à assurer la protection des civils et à autoriser un accès sans entrave. Dans la province

d'Edleb, les affrontements entre les groupes armés non étatiques et des groupes désignés comme terroristes dans plusieurs localités cette dernière semaine ont fait plusieurs victimes civiles, ce qui a provoqué une escalade des tensions. Le 18 juillet, quatre personnes ont été tuées dans un attentat à la voiture piégée dans la localité d'Armanaz, et de nombreux autres incidents ont été signalés. Certains partenaires humanitaires ont dû suspendre leurs activités du fait de ces incidents.

Le point de passage de Bab el-Haoua à la frontière turque, qui est vital pour les civils dans le nord-ouest de la Syrie, aurait été fermé du 19 au 25 juillet en raison des combats et de l'insécurité du côté syrien de la frontière, mais les livraisons humanitaires et commerciales ont repris depuis lors. La situation dans les régions du nord-ouest de la Syrie tenues par des groupes armés non étatiques demeure extrêmement préoccupante, en particulier compte tenu des besoins considérables d'environ un million de personnes déplacées qui y vivent et dont un grand nombre provient de zones précédemment assiégées.

Les opérations de lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) se poursuivent dans la province de Raqqa. Les combats intensifs et les frappes aériennes ont continué de faire des victimes et des blessés parmi les civils. Par exemple, des dizaines de civils auraient été tués ou blessés par des frappes aériennes et des bombardements en juillet. On continue également d'enregistrer des déplacements de personnes à grande échelle, plus de 30 000 personnes ayant été déplacées depuis le 1er juillet, ce qui porte le total à plus de 200 000 depuis le 1er avril dans la province de Raqqa.

Nous restons vivement préoccupés par la protection des personnes déplacées, notamment en matière de liberté de mouvement à l'extérieur des camps dans lesquels elles sont hébergées. Les conditions humanitaires sont également très difficiles pour les personnes déplacées, eu égard notamment aux températures avoisinant les 50 °C. Il est estimé que 20 000 à 50 000 personnes se trouvent toujours dans la ville de Raqqa, qui est à présent encerclée, et elles sont en péril, puisqu'il leur est impossible de quitter la ville. Les déplacements de civils à l'extérieur de la ville demeurent extrêmement difficiles en raison de la présence de mines et d'autres engins non explosés, ainsi que des bombardements, des tireurs embusqués et des frappes aériennes. Alors que les opérations militaires se poursuivent, nous craignons de nouvelles victimes civiles, en particulier parce que l'EIIL aurait utilisé des civils comme boucliers humains. Le Coordonnateur des secours d'urgence a souligné le mois dernier que les acteurs militaires doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la protection des civils pris au piège des combats. L'ONU et ses partenaires répondent aux besoins de ceux qui ont été déplacés, et nous sommes prêts à fournir un appui à la ville de Raqqa dès que l'accès et les conditions de sécurité le permettront.

La situation en matière de santé, en particulier l'insuffisance des services de soins post-traumatologiques, est une source de préoccupation majeure en raison de l'intensité des combats et du déplacement des lignes de front. Nous continuons de dialoguer avec les parties et les acteurs sur le terrain pour veiller à ce que les soins médicaux soient disponibles pour ceux qui en ont besoin, mais il reste beaucoup à faire.

La situation le long du mur de sable à la frontière syro-jordanienne est également devenue inquiétante pour les plus de 50 000 civils syriens qui y sont bloqués. Le 18 juillet, l'explosion d'un engin explosif improvisé au camp de Roukban aurait tué trois enfants et blessé cinq autres. D'après les informations disponibles, l'armée syrienne encerclerait à présent la zone du côté syrien à la suite de combats féroces avec des groupes armés non étatiques. Compte tenu de la situation sécuritaire et humanitaire désespérée, il est crucial que les programmes humanitaires destinés à la zone puissent se poursuivre de manière régulière et sans interruption. Nous travaillons également d'arrache-pied avec les partenaires afin de trouver une solution pour les personnes bloquées le long du mur de sable.

Je voudrais maintenant en venir à la question de l'accès humanitaire aux zones assiégées et difficiles d'accès. Malheureusement, il y a peu de bonnes nouvelles à signaler. Il n'y a pas eu de convois vers les zones assiégées en juillet, bien que les aérolargages au-dessus de Deïr el-Zor se soient poursuivis. En ce qui concerne les convois vers les zones difficiles d'accès, nous en sommes réduits à un seul convoi par semaine en juillet et avons acheminé de l'aide à plus de 120 000 personnes à Yalda, Babila, Beit Sahem dans la province de Rif-Damas, Houlé, Harbanifseh et Dar el-Kabiré. Dans le même temps, d'autres partenaires humanitaires ont également envoyé des convois depuis Damas vers des zones difficiles d'accès en juillet. Cela signifie que, dans le cadre du plan de juin-juillet de l'ONU, nous n'avons pu à ce jour atteindre qu'un peu plus d'un tiers du million de personnes visées.

Les obstacles qui empêchent les convois d'acheminer l'aide comme prévu sont sans surprise, notamment l'absence d'approbations et de lettres de facilitation du Gouvernement syrien et d'autres retards administratifs, de même que l'insécurité et les combats. Dans le même temps, les restrictions arbitraires imposées par certains groupes armés non étatiques, des groupes terroristes inscrits sur les listes de l'ONU et des autorités locales autoproclamées continuent également d'entraver l'accès de diverses manières, en particulier à Edleb et dans les provinces orientales de la Syrie. Cela signifie que, malgré la réduction de la violence, nous n'avons pas été en mesure d'accroître sensiblement notre portée.

Malgré les problèmes de sécurité et d'accès aux zones assiégées et difficiles d'accès, ainsi que la forte menace pesant sur les travailleurs humanitaires, l'ONU et ses partenaires continuent de mettre en œuvre en Syrie l'une des plus grandes opérations humanitaires au monde. Les travailleurs humanitaires continuent de venir en aide à des millions de personnes par mois. D'après les dernières données disponibles qui remontent au mois de mai, les acteurs humanitaires ont, en un seul mois, acheminé collectivement une assistance multisectorielle à 8,5 millions de personnes, dont 4,4 millions de femmes et de filles et 4,1 millions d'hommes et de garçons.

Il convient de noter en particulier le lancement, cette semaine, de la campagne de vaccination contre la polio par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et d'autres partenaires de la santé, qui cible 450 000 enfants à Deïr el-Zor et Raqqa. À ce jour, 27 cas de poliomyélite ont été confirmés. J'appelle toutes les parties à garantir la sécurité des équipes de campagne de vaccination et leur accès aux zones concernées. Comme les membres le savent, le virus de la poliomyélite ne respecte aucune frontière ni appartenance politique, religieuse ou sécuritaire, et nous devons le contenir.

Ce mois marque le troisième anniversaire de l'adoption de la résolution 2165 (2014). Depuis lors, l'arrangement prévu a été couronné de succès, puisque les livraisons transfrontières des Nations Unies fournissent une aide vitale à des millions de personnes dans neuf provinces. Avec plus de 15 000 camions suivis pendant cette période par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies, qui a confirmé l'intégrité de leurs livraisons sans incident, l'importance des opérations transfrontières des Nations Unies est incontestable. Étant donné qu'il reste vital pour tant de personnes, cet arrangement relatif à l'acheminement de l'aide doit être préservé durant les mois à venir.

Le conflit en Syrie est peut-être complexe, mais pour nous, en tant que travailleurs humanitaires et êtres humains, nous devons à tout prix veiller à ce que les populations soient protégées et reçoivent l'aide dont elles ont besoin. Aucun d'entre nous ne doit rester silencieux alors que les civils souffrent et que des tactiques visant à engendrer la peur, ainsi que la privation de vivres, d'eau, de fournitures médicales et d'autres formes d'aide sont utilisées comme méthodes de guerre. Ce que nous et le peuple syrien attendons du Conseil de sécurité et de la communauté internationale aujourd'hui, c'est que toutes les parties respectent leurs obligations fondamentales en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, que les civils soient protégés, que les attaques contre les infrastructures civiles cessent, qu'un accès régulier et sans entrave par le biais de tous les arrangements, notamment pour ce qui est des fournitures médicales, soit autorisé, et qu'il soit mis fin à l'horrible pratique du siège.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie Mme Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Mme Ursula Mueller, de son exposé complet. Nous lui réitérons notre gratitude pour ses efforts continus, ainsi que ceux de toute son équipe déployée en Syrie, qui demeure prête à fournir une assistance, aussi difficiles que puissent être les conditions sur le terrain.

Malgré cela, la distribution de l'aide est malheureusement de plus en plus sporadique, empêchant ainsi le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. Les combats qui persistent, les problèmes de sécurité et surtout, ce qui est encore plus incompréhensible, l'absence d'autorisation et la bureaucratie imposée par le Gouvernement syrien sont les raisons qui empêchent que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin. Comme nous l'avons dit en de précédentes occasions, ce n'est nullement la faute de l'OCHA, mais du Conseil de sécurité et des États Membres qui ont une influence sur les parties, car jusqu'ici, nous avons été incapables d'user efficacement de cette influence pour que toutes les parties au

conflit syrien permettent un accès normal aux convois d'aide humanitaire.

Pour l'Uruguay, la protection des civils en Syrie, au Yémen et dans tout autre conflit est une priorité absolue. À ce jour, toutes les parties au conflit en Syrie ignorent et violent de manière continue et persistante ce principe élémentaire du droit international. Comme cela arrive souvent dans tous ces conflits, les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, ont été et continuent d'être les personnes les plus touchées. C'est pourquoi l'Uruguay a appuyé la création du Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Syrie, notamment celles qui constituent des crimes de guerre, telle l'utilisation d'armes chimiques contre des civils.

Rendre justice aux centaines de milliers de victimes innocentes de ce conflit sera indispensable pour une paix durable en Syrie et pour que ce pays et toute sa population puissent surmonter les horreurs de cette guerre prolongée. Cela aura également un effet persuasif à l'avenir. En ce sens, nous appuyons la demande du Secrétaire général António Guterres tendant à ce que la situation en Syrie soit renvoyée à la Cour pénale internationale.

Depuis de nombreux mois, les priorités en Syrie sont clairement définies. Le Conseil a l'obligation d'obtenir des résultats pour donner espoir au peuple syrien que la guerre est proche de sa fin, que ceux qui ont commis des atrocités dans ce pays depuis 2011 seront tenus responsables de leurs actes, et qu'il sera possible de faire naître un nouveau climat politique qui permettra de surmonter tant d'années de divisions et d'affrontements qui se sont soldées par un bilan atroce pour ce pays et ses habitants. Le premier objectif est et doit demeurer, jusqu'à ce qu'il soit atteint, de parvenir à une solution politique qui permette de mettre fin à la crise et de mener à une transition pacifique en Syrie, négociée par tous les Syriens, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et soutenue par l'ensemble de la communauté internationale. Nous avons confiance dans les bons offices de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, pour commencer à traduire en faits concrets la feuille de route énoncée dans la résolution 2254 (2015) afin de nous approcher progressivement de cet objectif.

Le deuxième objectif doit être de réduire le niveau de violence et de permettre une vaste cessation des hostilités sur la majeure partie du territoire syrien. Le processus d'Astana, qui joue un rôle très positif à cet effet, vient compléter les pourparlers intersyriens à Genève, et a déjà permis d'obtenir quelques avancées considérables. Nous nous félicitons également que les États-Unis, la Russie et la Jordanie soient parvenus à un accord de cessez-le-feu dans le sud-ouest de la Syrie, zone qui a connu une flambée de violence au cours des derniers mois. Nous appuyons les efforts des trois garants et les encourageons à continuer de travailler à régler les derniers détails de la mise en œuvre du cessez-le-feu dans les quatre zones sûres et dans d'autres parties du territoire qui pourront être progressivement ajoutées.

Néanmoins, pour le troisième mois consécutif, nous devons exprimer notre préoccupation, car nous n'avons toujours pas d'informations sur la mise en œuvre du mémorandum signé le 4 mai, compte tenu en particulier du fait que, à ce jour, l'accès sans entrave à ces zones n'est prévu ni pour l'ONU, ni pour l'aide humanitaire. Cela permettrait pourtant de garantir que les principes essentiels du droit international humanitaire, tels que l'accès humanitaire, l'interdiction des déplacements forcés et la liberté de circulation pour entrer et sortir librement de ces territoires, sont respectés.

Le troisième objectif, qui est tout aussi important que le processus de transition politique et la cessation des hostilités, est clairement l'accès humanitaire. Nous aimerions recevoir des informations plus encourageantes, mais il est clair que nous sommes bien loin de tout résultat prometteur qui permettrait d'alléger les souffrances des millions de civils syriens qui dépendent de cette aide pour survivre au jour le jour. Par conséquent, nous continuons d'appeler à un accès immédiat, durable et sans entrave de l'aide humanitaire dans toutes les zones assiégées et difficiles d'accès. Néanmoins, la priorité absolue doit être de lever tous les sièges, qui sont injustifiables.

Nous ne pouvons omettre de mentionner que plus d'une année s'est déjà écoulée depuis l'adoption de la résolution 2286 (2016), et pourtant les attaques contre les hôpitaux et les centres de santé se poursuivent en Syrie. Rien que pour le mois de juin, quatre incidents touchant ce type d'infrastructure ont été signalés. Il est révoltant que les parties continuent d'ignorer les dispositions de cette résolution, privant ainsi des milliers de personnes de leur droit aux soins médicaux, et faisant des centaines de victimes parmi le personnel médical et sanitaire, ce qui constitue de graves violations du droit international humanitaire ainsi que des crimes de guerre. Les affrontements et les attaques aveugles se poursuivent

également, endommageant les infrastructures civiles, qui sont au bord de l'effondrement après des années de bombardements. Nous condamnons ce type d'attaques en Syrie, au Yémen et partout où elles se produisent.

Pour terminer, l'Uruguay affirme que l'application intégrale et effective de certaines mesures, telles que la consolidation de la cessation des hostilités, la protection des civils et des infrastructures civiles, et l'assouplissement des procédures bureaucratiques relatives à l'accès humanitaire, peut améliorer sensiblement la vie du peuple syrien, qui, mois après mois, demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures concrètes ayant un effet sur le terrain.

En ce qui concerne les zones de désescalade et la cessation temporaire des attaques, l'Uruguay maintient qu'il est très important que ces zones aient un statut transitoire, afin de préserver à l'avenir l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Comme nous l'avons déjà dit, il est donc indispensable d'honorer, dès que possible, ces engagements qui mettent l'accent sur l'aspect humanitaire. Nous sommes confiants dans le fait que le Conseil de sécurité pourra surmonter ses divergences et s'acquitter de ses responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales.

M. Llorentty Solíz (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie Mme Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, de son exposé, et, une fois encore, nous lui exprimons tout notre soutien dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

La Bolivie voudrait souligner les efforts déployés par la Russie, l'Iran et la Turquie, en tant que garants du cessez-le-feu sur le territoire syrien, et notamment la réunion tenue à Astana le 4 mai de cette année, qui a représenté un pas en avant, avec la création des quatre zones de désescalade de la tension et de la violence afin de prévenir de nouveaux incidents et de mettre immédiatement fin à tout type d'affrontements armés, ainsi que de garantir un acheminement accru et sans conditions de l'aide humanitaire. Nous appelons à ce que l'accord d'Astana et la résolution 2336 (2016) du 30 décembre 2016 soient pleinement mis en œuvre, étant donné qu'il existe encore des zones dangereuses et difficiles d'accès pour l'aide humanitaire.

Selon le Comité international de la Croix-Rouge et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce sont environ 13,5 millions de personnes qui se sont vues obligées de fuir leurs foyers en quête de sécurité. Nombre d'entre elles sont mineures et nécessitent donc une aide humanitaire urgente. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge, 6,6 millions de personnes sont déplacées, 4,6 millions vivent dans des zones difficiles d'accès et se retrouvent en état de siège constant, sans oublier que, au terme de six années de violence permanente, environ 5 millions de personnes ont dû se réfugier dans les pays voisins. Ainsi, à ce jour, plus de la moitié des Syriens se sont vus obligés d'abandonner leurs foyers. Nous faisons part, à l'instar de Mme Mueller, de nos remerciements appuyés aux pays qui accueillent des réfugiés.

Nous déplorons que, malgré les accords de cessez-le-feu, les attaques aient persisté, avec pour conséquence la mort d'un nombre considérable de civils, parmi lesquels les femmes et les enfants sont toujours les plus touchés. Nous nous alarmons de ce que ces attaques prennent également pour cible des installations civiles, comme des maisons, des écoles ou même des hôpitaux, où des vies pourraient être sauvées. La Bolivie, pays pacifiste, insiste avec fermeté pour que les accords signés dans le cadre du cessez-le-feu soient appliqués et respectés. Nous réaffirmons dans le même temps que toutes les parties impliquées sont tenues de garantir la sécurité et l'intégrité des personnes qui sont prises au piège de ce conflit. Dans ce contexte, nous rappelons une nouvelle fois aux parties au conflit qu'elles doivent permettre l'accès inconditionnel de l'assistance humanitaire, en garantissant et en préservant sa sécurité et son intégrité, et en évitant de considérer les convois d'aide humanitaire comme des objectifs militaires. Parallèlement, nous appelons à l'intensification des efforts visant à garantir l'accès humanitaire aux zones assiégées et difficiles d'accès, conformément au droit international humanitaire.

Nous estimons que, tant que les tactiques militaires l'emporteront sur la politique, il ne pourra y avoir de paix durable, et, en conséquence, c'est la population civile, en particulier les femmes et les enfants, qui restera la plus exposée à la violence, à l'absence d'aide humanitaire et, par là-même, à l'absence de services de base. Nous exprimons derechef notre plus profonde reconnaissance pour le travail accompli par les différents organismes et organisations humanitaires dont les membres du personnel risquent leur propre vie pour apporter de la nourriture et des fournitures médicales de base, et contribuer à atténuer la crise vécue par le peuple syrien; et nous exigeons que les parties au conflit respectent le

droit international humanitaire et le travail risqué que ces agents effectuent sur le terrain.

Nous soulignons à nouveau l'important travail qu'effectue le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, aussi bien en tant que garant de la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire que dans le cadre de l'évacuation des membres des communautés où ont eu lieu des affrontements armés.

Nous réitérons une fois de plus notre condamnation énergique de tous les actes de terrorisme, qui sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, le moment et les auteurs, et nous réaffirmons que tous les États doivent lutter contre ce fléau humain par tous les moyens pacifiques mis à notre disposition par la Charte des Nations Unies et conformément aux autres obligations découlant du droit international.

À cet égard, nous condamnons les attaques terroristes perpétrées contre les installations de l'Ambassade de la Fédération de Russie à Damas les 24 et 25 juillet. Nous réitérons que l'État plurinational de Bolivie considère sans équivoque que la création de nouvelles zones de désescalade doit être poursuivie, pour permettre à la population civile de bénéficier d'une assistance humanitaire accrue. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu le 7 juillet par la Russie, les États-Unis et la Jordanie sur un cessez-le-feu dans le sud-ouest de la Syrie, et nous saluons le travail réalisé dans le cadre des processus du Caire et de Moscou.

Enfin, nous insistons sur le fait que la seule option pour régler ce conflit passe par un processus politique sans exclusive, organisé et dirigé par et pour le peuple syrien. Voilà pourquoi nous réaffirmons notre appui aux progrès accomplis dans le cadre des réunions d'Astana et de Genève, et nous nourrissons l'immense espoir que ces espaces de dialogue nous aideront à instaurer une paix définitive et durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) *:* Mon gouvernement a examiné le quarante et unième rapport mensuel du Secrétaire général (S/2017/623) et pris note des notables améliorations s'agissant des termes utilisés dans certaines parties. Mais il ne continue pas moins de déplorer le fait que ses auteurs continuent de taire les véritables raisons de la détérioration des conditions de vie des citoyens syriens et les véritables entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire.

La première, c'est la difficile situation en matière de sécurité du fait du terrorisme de Daech, du Front el-Nosra, et des groupes, entités et individus qui leur sont associés, outre les affrontements en cours depuis un certain temps entre ces groupes terroristes armés, qui refusent d'autoriser l'accès des convois et l'enlèvement des mines des itinéraires empruntés et qui n'arrivent pas à s'accorder sur le contrôle des points de passage.

La deuxième, ce sont les sanctions économiques imposées unilatéralement au peuple syrien par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États. Ces sanctions ont eu de très graves répercussions sur la situation humanitaire en Syrie, notamment en termes de fourniture des services de base que sont la santé, l'eau, l'électricité et l'éducation. Par ailleurs, ces sanctions ont créé des difficultés logistiques entravant la mise en œuvre les plans humanitaires, notamment et pour ne citer que quelques-unes, le nombre limité de camions dont dispose le Croissant-Rouge arabe syrien, et les quantités réduites d'essence pour les utiliser, sans compter les frappes aériennes menées par les États-Unis ciblant les centrales électriques, les stations de pompage d'eau et les infrastructures de base.

La troisième, c'est le non-respect par les États des annonces de contributions qu'ils font avec ostentation dans les conférences internationales organisées pour la galerie en l'absence totale du Gouvernement syrien, alors qu'il est le premier concerné. Voilà pourquoi le taux de financement du plan d'aide humanitaire pour la Syrie ne dépasse pas 21 % aujourd'hui. C'est là un obstacle majeur que les auteurs du rapport refusent jusqu'à aujourd'hui de citer.

La quatrième, c'est l'ingérence négative de certaines parties régionales et internationales dans les affaires syriennes, en vue de concrétiser leurs visées négatives, prolonger la crise et entraver les efforts visant à trouver une solution pacifique par le biais d'un processus politique sous conduite syrienne, sans ingérence extérieure. Je parle ici en connaissance de cause. Comme le savent les membres du Conseil, je n'ai pas participé aux séances du Conseil pendant les trois derniers mois car j'étais impliqué dans les processus d'Astana et de Genève. Je sais parfaitement ceux qui entravaient la conclusion d'accords à Astana et à Genève.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter du quarante et unième rapport. Cela signifie que, au bout de trois ans et demi, nous continuons d'être saisis de rapports manquant de maturité et de professionnalisme et d'écouter des exposés malveillants, une fois depuis Amman, une fois depuis Beyrouth, une fois ici et une fois depuis Genève. Mais nous n'écoutons jamais d'exposé fait par les représentants des Nations Unies depuis Damas.

Ces rapports sont, dans leur structuration et dans leur approche, en porte-à-faux avec les nobles valeurs humanitaires qu'il convient de poursuivre par le biais d'actions qui, sans coopération et coordination et sans partenariat humain exempts de toutes considérations politiques entre le Gouvernement syrien et les Nations Unies, n'aboutiraient jamais. Je veux faire allusion ici à ce que viens de dire depuis Amman Mme Mueller, qui ne parle pas dans son exposé – elle ne le fait jamais d'ailleurs – au sujet de la coopération avec le Gouvernement syrien. Elle dit qu'elle a fourni une aide à 8 millions de personnes – que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a fourni une aide à 8 millions de personnes. Où, sur la planète Mars? Elle dit qu'elle lancé des campagnes de vaccination ayant touché des millions de personnes. Où, sur la planète Mercure? Elle dit aussi qu'elle a fourni une aide humanitaire et sanitaire à des millions d'autres. Où, sur la planète Venus, où il n'existe pas de gouvernement?

Ce qu'elle ne dit pas, par contre, c'est que toutes ces actions positives ont été menées en coopération avec le Gouvernement syrien. L'OCHA n'aurait jamais pu se livrer à toutes ces activités positives sans la coopération du Gouvernement syrien. Mais elle ne dit mot sur la coopération du Gouvernement syrien avec l'OCHA ni avec les organismes des Nations Unies. Ce que nous voulons dire, c'est que les rapports de l'ONU manquent de maturité professionnelle s'agissant de la situation humanitaire en Syrie. Nous voulons un partenariat, un partenariat « humanitaire » avec le Gouvernement syrien. Nous ne voulons pas que l'OCHA se substitue au Gouvernement syrien. Nous ne le permettrons pas. Mme Mueller a aussi dit, et je la cite « nous et le peuple syrien attendons du Conseil et lui demandons de protéger les civils ». Qui a mandaté Mme Mueller pour parler au nom du peuple syrien? Comment se permet-elle d'outrepasser son mandat et de dire « moi et le peuple syrien demandons au Conseil de sécurité de protéger les civils »? Comment ose-t-elle demander cela au Conseil de sécurité?

Je regrette d'avoir à dire que l'objectif visé à travers la présentation de rapports mensuels a été délibérément changé. En effet, plutôt que de se concentrer sur les obstacles auxquels se heurte l'accès humanitaire en Syrie aux fins de pourvoir les surmonter, certains États membres permanents du Conseil, et d'autres, exploitent le rapport et s'en servent pour dénigrer et faire pression sur le Gouvernement syrien et sur ses alliées en guerre contre le terrorisme, mais aussi pour masquer leurs tentatives de détourner les convois d'aide humanitaire vers les groupes terroristes plutôt que vers les citoyens syriens qui en ont vraiment besoin, et ce afin de prolonger la crise et de remonter le moral des terroristes qui utilisent les civils comme boucliers humains. Même sur ce dernier point Mme Mueller fait planer le doute, en affirmant que « l'on dit que Daech utilise des civils comme boucliers humains ». Il ne s'agirait donc pour elle que d'allégations, même après tous les agissements scandaleux qui ont eu lieu à Mossoul, à Alep, à Homs, à Palmyre et à Raqqa. Même après tout cela, Mme Mueller n'est toujours pas convaincue que Daech utilise les civils comme boucliers humains. Pour elle, il ne s'agit que d'allégations, et rien que d'allégations.

Le Gouvernement syrien n'épargne aucun effort pour s'acquitter de ses obligations s'agissant d'améliorer les conditions de vie des citoyens syriens partout et sans discrimination. Mais il se trouve que certains responsables des Nations Unies en charge des opérations humanitaires, notamment au niveau de l'OCHA, continuent de refuser de travailler en partenariat et en coopération avec le Gouvernement syrien, préférant la logique conflictuelle, et de détruire les passerelles de confiance et de coopération qui existent avec lui, en faisant douter de sa crédibilité en tant que partenaire humain avec lequel il convient de coopérer pour mettre en œuvre les programmes d'aide humanitaire.

Je voudrais à cet égard communiquer au Conseil – que le Secrétaire général adjoint et Mme Mueller me pardonnent – des informations avérées et consignées dans des rapports officiels. Nous disons cela en tant que Gouvernement et nous en assumons la responsabilité. Selon ces informations, des responsables d'organismes internationaux et de l'ONU présents sur le terrain en Syrie ont pris leur distance avec ce qui est affirmé dans le rapport mensuel du Secrétariat général, notamment s'agissant des données liées aux activités de leurs organismes en Syrie. Mieux, ils nous ont confirmé que ces données et ces informations n'ont pas été fournies à l'OCHA par eux et qu'ils refusaient qu'elles soient utilisées d'une façon aussi négative

dans le rapport, car cela ne reflète pas vraiment la réalité s'agissant de la coordination et de la coopération efficaces en cours avec le Gouvernement syrien en matière d'acheminement de l'aide humanitaire. C'est ce que disent les représentants de l'ONU présents à Damas. Ces fonctionnaires internationaux de l'ONU affirment même que certains responsables de l'OCHA les incitent contre le Gouvernement syrien et leur disent que l'OCHA n'a pas besoin de se coordonner avec le Gouvernement syrien pour mener ses activités sur les planètes Mars, Venus et Mercure. Il n'est nul besoin de rappeler que ce genre d'affirmations est contraire aux obligations de l'OCHA envers le Gouvernement syrien, au titre des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014).

À cet égard, le Gouvernement de mon pays rappelle aux auteurs du rapport que l'entrave à la réconciliation nationale ne fait qu'envoyer des messages de soutien politique aux terroristes et à ceux qui les financent, car cette réconciliation nationale signifie la fin des souffrances de millions de civils, dont les groupes terroristes se servent comme boucliers humains depuis des années. Ce processus de réconciliation repose en toute transparence sur le principe suivant : laisser le choix aux individus armés de déposer les armes et de rester chez eux auprès de leurs familles ou de quitter la région concernée par la réconciliation vers une autre, et ce sans aucune pression exercée ni sur eux ni sur les civils qui habitent cette région. C'est ce qui a permis d'ailleurs à de nombreuses familles de retourner chez elles et de retrouver une vie normale. Est-ce cela qui inquiète et dérange les auteurs de ce rapport? Si c'est le cas, ne devraient-ils pas plutôt encourager cela et s'en féliciter, et même y participer de façon positive?

S'ils n'hésitent pas à critiquer la réconciliation nationale, les auteurs du rapport humanitaire évitent par contre de pointer directement du doigt l'aviation de la soi-disant coalition internationale sous conduite des États-Unis, qui utilise des armes incendiaires, tue des milliers de civils syriens innocents et détruit l'infrastructure du pays, notamment les barrages, les ponts, les hôpitaux, les écoles, les différentes institutions et infrastructures de développement du peuple syrien et les ressources économiques dont il a besoin pour entamer la reconstruction, notamment l'infrastructure, les puits de pétrole et de gaz et les cadres qui y travaillent. Et je parle ici, à titre d'exemple, des massacres de civils dans les villes de Mayadin et d'Albou Kamal à la mi-mai dernier, ainsi que dans la localité de Tyr, le village de Dablan, la région de Mayadin, le village de Dhiban dans la campagne de Deïr el-Zor, à la fin du mois de juin. Mais aussi dans la région de Tas el-Shayer le 19 juin, dans le village d'el-Zeïnat le 4 juillet, et dans le village de Kuch-Kuch dans le faubourg sud de Hassaké, le 12 juillet, pour ne citer que ceux-là.

Je voudrais demander aux auteurs du rapport et aux responsables de l'ONU présents sur le terrain en Syrie pourquoi ne considèrent-ils pas comme souffrances infligées au peuple syrien la perte de milliers de vies humaines et les dégâts considérables à hauteur de plusieurs milliards causés à l'infrastructure de base en Syrie par les bombardements sauvages de ce qu'on appelle la coalition internationale; pourquoi n'insèrent-ils pas ces chiffres en détails dans leurs rapports mensuels; et pourquoi l'ONU ne prendrait-elle pas sur elle d'indemniser, dans le cadre de son action humanitaire en Syrie, les civils syriens pour la destruction de leurs maisons, leurs champs, leurs usines et leurs écoles, ainsi que pour la mort de leurs enfants tués par dizaines par cette coalition illégale? Qui paiera pour tous ces dégâts causés par cette coalition aux centrales électriques, aux stations de pompage d'eau, aux barrages, aux ponts et aux infrastructures pétrolières et gazières en Syrie?

Convaincu de la nécessité de présenter clairement les faits concernant la mise en œuvre du plan d'acheminement des convois d'aide humanitaire aux régions instables, le Gouvernement de mon pays a adressé au Secrétariat général et au Conseil de sécurité, et au Bureau des Nations Unies à Genève, de nombreuses lettres contenant des informations et des statistiques précises sur les convois humanitaires communiquées par les partenaires nationaux participant aux opérations. Malgré cela, les auteurs du rapport et les représentants de l'OCHA continuent de manipuler les chiffres à des fins de pressions et de chantage contre le Gouvernement de mon pays. Nous nous demandons vraiment comment les auteurs du rapport peuvent parler de deux convois humanitaires seulement depuis le début de l'année, alors qu'en réalité les chiffres dont nous disposons indiquent très clairement que 48 convois ont pu acheminer de l'aide durant cette période. Voyez la différence! Le rapport parle de deux convois, et nous parlons de 48 convois parvenus aux zones difficiles d'accès et dont ont bénéficié 412 580 familles, soit près d'un demi-million de familles, et plus de 2 millions de citoyens. Je le répète : 48 convois humanitaires, et non pas deux, comme indiqué dans le rapport.

S'agissant de l'existence de 11 zones assiégées, comme l'indique le rapport, le Gouvernement de mon

pays réaffirme que la responsabilité en incombe aux groupes terroristes armés qui assiègent de l'intérieur et de l'extérieur, utilisent les civils comme boucliers humains, confisquent les articles et les fournitures alimentaires et médicales, empêchent les civils qui souffrent sous leur emprise d'y avoir accès, et les revendent à des prix astronomiques.

La situation dans les quartiers situés dans la partie est d'Alep n'a pas changé à ce jour. Le Conseil se souviendra certainement qu'après la libération de cette ville des mains des terroristes, nous avons découvert des milliers de tonnes de produits alimentaires et d'articles médicaux dans les entrepôts que contrôlaient les groupes terroristes armés. Le même scénario se répète aujourd'hui ailleurs, notamment dans la Ghouta orientale. Malgré tout cela, les auteurs du rapport semblent avoir été atteints de cécité « morale », qui fait qu'ils ne voient que ce qui est négatif et suspect et rien de ce qui est positif. Ils semblent aussi être frappés de certitude. S'agissant des allégations selon lesquelles le Gouvernement syrien retire des articles médicaux des convois, le Gouvernement de mon pays affirme que les articles retirés sont soit des produits permettant de procéder à des opérations chirurgicales compliquées, qui sont destinés à des régions où il n'existe ni hôpitaux ni chirurgiens spécialisés pour effectuer ce genre d'opérations, ou alors de produits dont n'ont pas besoin les zones vers lesquelles ils ont été destinés et où il y a une véritable disproportion entre le nombre de civils et la quantité de matériel médical qui leur est envoyée. Nous réaffirmons à cet égard que le Gouvernement syrien répond aux demandes d'évacuation vers des hôpitaux publics pour qu'ils y soient soignés des malades de régions considérées par l'ONU comme assiégées ou difficiles d'accès.

Par contre, les responsables de l'OCHA manœuvrent pour retarder la prise des dispositions nécessaires pour acheminer les convois humanitaires; ils refusent même de les acheminer vers des régions qui en ont le plus besoin. Ils font exprès de se concentrer sur certaines zones où sont présents des groupes terroristes armés et d'ignorer d'autres où ces groupes sont absents. Par exemple, Fouaa et Kefraya sont deux zones qui sont assiégées depuis trois ans et demi par le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes. Malgré cela, l'ONU a arrêté de demander l'envoi de convois humanitaires à ces deux localités, où vivent 7 000 citoyens syriens, et ce depuis la fin de l'accord de cessez-le-feu portant sur les quatre localités conclu il y a quelques mois. Je demande aujourd'hui au Conseil de sécurité, qui est saisi de la situation de mon pays, la Syrie, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux souffrances des habitants de ces deux villes assiégées par les groupes terroristes armés, qui visent à les massacrer collectivement par des tirs d'artillerie et l'affamement, comme ce fut le cas à Rachidin visé le 15 avril par des attentats ayant fait 120 morts, dont des enfants et des femmes.

Pour terminer, je réaffirme que l'objectif humanitaire du plan d'aide pour la Syrie c'est de sauver de la crise et de la guerre terroriste les millions de Syriens qui en pâtissent depuis sept ans. Aussi, le succès de ce plan humanitaire nécessite avant tout un véritable partenariat humanitaire et la confiance et la coopération entre le Gouvernement syrien et l'ONU, et ce en toute transparence totale. J'espère quant le prochain rapport sera présenté, le Conseil de sécurité invitera l'un des représentants des organismes des Nations Unies opérant en Syrie

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une déclaration.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En réponse à la déclaration du dernier orateur, je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller et les équipes dévouées et courageuses du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et des organismes des Nations Unies. Ces derniers et leurs partenaires d'exécution sur le terrain sauvent des vies et aident le peuple syrien au quotidien, alors que le Gouvernement syrien continue de terroriser sa population et de causer des souffrances inimaginables. L'OCHA peut compter sur notre appui.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil pour le mois de juillet, je voudrais, au nom de la délégation chinoise, remercier sincèrement les membres du Conseil, notamment mes collègues Représentants permanents et leurs équipes, ainsi que le secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni.

Le mois a été très chargé, mais nous sommes néanmoins parvenus à dégager un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pu le faire seuls ni sans le travail acharné, le soutien et les contributions positives de toutes les délégations et des représentants

du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence, des interprètes et des traducteurs. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation égyptienne pour le mois d'août.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.